

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/19/SPCG prononçant la révocation du droit de concession provisoire accordé à M. Abdallah Taha sur un terrain sis à Djibouti, plateau du Serpent (T.F. n° 392) et la restitution au concessionnaire du prix du terrain et des droits versés par lui .

n° 65/19/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date de publication
8 février 1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait retour au Domaine du Territoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti, plateau du Serpent, et immatriculée au Livre foncier sous le n° 392. Le Domaine reprend le terrain concédé, libre de tous droits et de toutes charges.